



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exploitation

Question écrite n° 96552

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille interroge M. le ministre auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur le contrôle des installations exploitant des minerais sensibles. Des études et avis de différents organismes français et européens s'alarment du risque présenté par la manipulation et l'usage du béryllium, minerais crucial pour les composants technologiques notamment en matière de télécommunications. Ces études omettent cependant de mentionner les contrôles auxquels sont soumis les entreprises et établissements exploitant ce minerais à des fins industrielles. En conséquence, il lui demande de préciser les mesures réglementaires et législatives auxquelles sont soumises les entreprises et établissements exploitant le béryllium, notamment à l'égard de leur personnel, la nature et la fréquence des contrôles effectués par la puissance publique ainsi que les éventuels manquements constatés à la réglementation.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96552

Rubrique : Mines et carrières

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2010, page 13646

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)